**CONFIRMATION D’INSCRIPTION**

**A LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS - HANDIFSI -**

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :

❑ N’accepte pas mon affectation d’inscription à la formation en soins infirmiers

❑ Accepte mon affectation d’inscription à la formation en soins infirmiers

❑ J’ai pris connaissance du montant annuel des frais de scolarité pour l’année scolaire 2023/2024 ; soit 1 650 € \* (*frais de surveillance médicale et vaccinale inclus)*

Merci de retourner ce document complété et accompagné des pièces suivantes :

- Avant le **19 juillet 2023 à 12h00** pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d’admission entre le 1er juin 2023 et le 10 juillet 2023 inclus.

- Avant le **25 août 2023 à 12h00** pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d’admission entre le 11 juillet 2023 et le 20 août 2023 inclus.

❑ Chèque des droits d’inscription universitaire de 170 € à l’ordre de Santélys

❑ Copie couleur de votre pièce d’identité recto/verso

❑ Copie de votre attestation MDPH ou RQTH ou notification de votre demande MDPH en cours

❑ Copie du diplôme du baccalauréat ou équivalence (sauf pour les élèves en terminale)

* **En complément pour les candidats étrangers :**

❑ Attestation B2 de langue française

Le dossier administratif d’inscription vous sera envoyé dès réception de votre confirmation d’inscription.

Les modalités de paiement seront précisées dans le dossier administratif.

Fait à le

Signature du Candidat :

\* suivant votre situation, ces frais de scolarité pourraient être pris en charge par des organismes spécifiques.

Admission I.F.S.I. - 2023 / HANDIFSI